

## Des catholiques stigmatisés dans une université.

Article rédigé par *Daniel Hamiche*, le 29 septembre 2016

[Source : [Observatoire de la Christianophobie](#)]

Sous le titre « Université de Lorraine : “des catholiques dynamitent des mairies et tuent le Président de la République” », le site *Fdesouche* a publié, ce jour, un document hallucinant. Il s’agit d’un double exercice pour les étudiants en licence de Droit de l’Université de Lorraine portant sur deux cas « *d’infractions politiques et terroristes* »... On n’en croit pas ses yeux ! Voici le texte sitôt suivi des images du texte original des questions...

### Les infractions politiques et terroristes

#### Exercice n° 2 : Cas pratiques

##### \* **MATHIEU, est excédé par la politique « *pudding* » du Président de la République.**

Lors du traditionnel défilé du 14 juillet, il abat le Président de la République d’une balle dans la tête. MATHIEU, qui est un ancien militaire, avait d’ailleurs tout prévu : il avait convaincu d’anciens frères d’armes – toujours en activité – de prendre le pouvoir et les avait envoyés à l’Assemblée nationale et au Sénat, concomitamment à l’assassinat du Président. Toutefois, les missionnaires, de pauvres provinciaux venus pour l’occasion dans la capitale, se sont perdus dans les rues de Paris... La République a été sauvée in extremis et MATHIEU a été arrêté.

*Mathieu sollicite le bénéfice du régime des infractions politiques. Qu’en pensez-vous ?*

\* **JACQUES et JACQUELINE ont rejoint en 2013 le groupement catholique CIWITOS[allusion non dissimulée à l’association Civitas...]** afin de pouvoir exprimer leur fervente opposition à la loi relative au mariage pour tous. À la suite de l’adoption définitive de la loi le 17 mai 2013, la plupart des membres de CIWITOS ont quitté le groupement. JACQUES, JACQUELINE et quelques-uns de leurs amis n’ont pas entendu abandonner aussi rapidement leur conviction : ils ont repris la direction de CIWITOS qui s’est fondamentalement radicalisé. Afin de marquer les esprits, ils ont décidé il y a quelques semaines, de dynamiter toutes les mairies célébrant des mariages de personnes de même sexe. Ils tiennent d’ailleurs un blog dans lequel ils invitent tous les citoyens à suivre leur démarche. Après avoir fait exploser quatre lieux de célébration la semaine dernière, Jacques et Jacqueline ont été arrêtés.

*Le régime des infractions terroristes est-il applicable ? Le fait de tenir un blog pour faire la promotion de leurs actes est-il constitutif d’une infraction ?*

